

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

du 17 décembre 2021

Présents : **Mesdames** BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude et POUJADE Roselyne **Messieurs** LECHAT Jean-Pierre, RIGAL Christian, ROUSSELY Bernard, DAVID Jean-Pierre, LABROUSSE Gérard, DUMOND Christian, FLEURY Yves, FAURIE Jean, MORENA Jean-Philippe, TRONCHE Jean, DERACHINOIS Christian, POUCHOU Yves, LAFFAIRE André, MANIERE Christian, DARTHOU Laurent, LANOIR Jean-Noël, LAFON Jean-François, ROUCHON Sébastien, MADRANGE Christian, MULLER J-Luc, SAULLE Georges, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, ROME Jean-Marie, BELLO Jean-Luc, DAURAT Jean-Pierre, YACINE Ali, CARON Christophe, LACHAUD Guy, LABROUSSE Jacques, POUGET Jean-Marc, COMBE Emmanuel, RATEAU Marc, SERRE Laurent, POUMIER Jean-François, DUPAS Eric, MAGNAUD Franck, CHAVIGNE Jean-Paul, MOSQUERA Vincent, CHASSAGNARD Roger, DABERTRAND Jean, FAUGERES Gérard, FILLATRE François et TRAEN William.

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1)

Et l'ordonnance :

Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 – Article 6 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- ADMINISTRATION GENERALE
 - Assujettissement à la TVA des activités ER et IRVE (*Délibérations à prendre*)
 - Changement de représentant de Secteur, SIE Mercœur
- 3- FINANCES
 - Décisions modificatives
 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement BP (*Délibérations à prendre*)
- 4- TRANSITION ENERGETIQUE
 - Marché GAE Electricité et Gaz 2022-2024
 - Marché IRVE 2022-2023 - Résultat (*Délibération à prendre*)
- 5- ELECTRIFICATION RURALE
 - Signature de la Convention de Concession 2022-2052 liée au Cahier des Charges (*Délibération à prendre*)
 - Conventions de servitude (*Délibération à prendre*)
- 6- QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE

Monsieur DUMOND remercie les membres pour leur large participation ainsi que Monsieur AMAT, Trésorier de la Paierie Départementale pour sa présence.

Il présente Monsieur Sébastien CAIX qui été recruté comme pour s'occuper des GAE (Groupements d'Achat d'Energies) et des IRVE. Il a beaucoup de travail en ce moment notamment avec le Groupement d'achat.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur FLEURY est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2021 n'a pas été fait en raison de l'absence de la personne gérant l'administration générale.

1) ADMINISTRATION GENERALE

Assujettissement à la TVA des activités ER et IRVE

Monsieur DUMOND indique que, conformément au nouveau cahier des charges, nous serons assujettis à la TVA.

Il faudra déclarer mensuellement la TVA du mois précédent au Service des Impôts.

Il faut donc respecter un planning mensuel : mandater en fin de mois et déclaration aux impôts le 10 du mois.

Le prestataire informatique va adapter le logiciel comptable à cette nouvelle contrainte.

Les secrétaires de secteur seront formées prochainement à cette formalité.

Après discussion avec la paierie, deux solutions sont possibles pour s'adapter à cette obligation :

1^{ère} solution : faire 2 budgets distincts

2^{ème} solution : créer un service spécifique

Monsieur DUMOND propose de retenir la 2^{ème} solution.

Monsieur AMAT prend la parole pour indiquer que, contrairement au passé où ENEDIS reverse la TVA collectée, maintenant la TVA est collectée directement par la FDEE19 et doit être déclarée avant d'être récupérée. C'est une obligation pour l'ER et les IRVE mais pas pour l'éclairage public. Contrairement au FCTVA, qui se déclare une seule fois 2 années après, la TVA se déclarera mensuellement et sera reversée plus vite.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il faudra faire une déclaration même s'il n'y a pas eu de TVA le mois précédent, il s'agit de faire une déclaration « néant ».

Il indique la mise en place d'un nouveau logiciel de comptabilité en janvier 2022 qui sera compatible à la future nomenclature comptable M57 qui remplacera la nomenclature M14 même si ce sont des nomenclatures assez proches l'une de l'autre.

Approuvé à l'unanimité

- Changement de représentant de Secteur, SIE Mercoeur

Monsieur DUMOND indique que Monsieur LEYMARIE a quitté son poste de représentant du Secteur de Mercoeur.

Une élection a eu lieu et c'est Madame CARLAT, maire de La Chapelle-Saint-Géraud qui a été désignée au poste de représentant du secteur de MERCOEUR.

Il félicite Mme CARLAT et lui souhaite la bienvenue. Il lui indique qu'elle peut s'adresser à la Fédération en cas de besoin.

2) FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur DUMOND explique que la décision prise le 25 novembre dernier (400 000 €) doit être complétée car un surplus de versement est estimé à 21 678 €.

L'estimation au budget était 3 200 000 € alors que la taxe sera de 3 621 678 €

Il propose d'inscrire 30 000 € en recettes et en dépenses sur le budget principal.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'en 2023, la taxe ne sera pas versée directement à la FDEE19. La taxe communale et la taxe départementale seront regroupées dans la TICFE qui sera collectée par la DGFIP qui la reversera aux Syndicats départementaux et aux communes directement. En outre,

l'année prochaine, le gouvernement a décidé de geler le prix des TRV de l'électricité à 4 %. On peut considérer la même chose pour 2023.

Monsieur DUMOND, indique qu'en 2023, Beaulieu pourra continuer à percevoir la taxe.

Approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP

Monsieur DUMOND demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses votées au budget précédent avant le vote du budget 2022.

Approuvé à l'unanimité

TRANSITION ENERGETIQUE

Le Groupement d'Achat Energie

Monsieur BARTHUEL rappelle que le prix du Méga W/h au 13 octobre 2021 est de 132,25 €
Après avoir consulté un AMO aujourd'hui, il est à 290 €, il y a des conflits et des gazoducs à l'arrêt.
Il y a 2 ans, au moment de monter le marché, il était à 58 €.

L'électricité augmente considérablement par rapport au dernier marché.

Constitué en 11 syndicats, 3 régions, 1800 membres pour l'achat d'électricité, presque 50 000 points de livraison et 2500 membres. C'est un groupement conséquent.

Les prix s'envolent. On voit l'augmentation malgré les groupements de collectivités.

Monsieur Laurent BARTHUEL explique les différentes composantes du prix de l'électricité : l'énergie brut, l'acheminement mais aussi l'écrêtement qui s'applique.

Pour le groupement d'achat d'énergie, le marché électricité gaz 2022- 2024 s'élève à 366 000 000 €
Monsieur DUMOND ajoute que le tarif bleu (C5) va augmenter de 4 % et on ne sait pas pour le tarif jaune qu'on ne maîtrise pas.

Les bornes de recharges – Marché 2022-2023

5 candidats ont répondu au marché : MIANE et VINATIER, SCOPELEC, SDEL, SEGEC et SPIE

Une entreprise a fait un courrier pour dire qu'elle ne pourrait pas participer à la procédure.

Certains ont été pénalisés car ils avaient utilisé un formulaire du marché précédent.

Après analyse des offres, c'est la société SDEL qui remporte le marché MAPA.

Elle va continuer à installer les bornes avec la société LAFON.

Pour information, le prix de la fourniture des bornes a augmenté.

Monsieur BARTHUEL rappelle que, dans le cadre du schéma, il y a encore 25 bornes à installer d'ici fin 2022.

Monsieur DUMOND propose de valider le choix de SDEL

Approuvé à l'unanimité.

ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur DUMOND indique que le nouveau contrat a une durée de 30 ans, il est constitué de 6 plans pluriannuels d'investissement de 5 ans.

Les principales avancées sont : les redevances de concession, l'article 8, la maîtrise d'ouvrage, le plan pluriannuel d'investissement et des échanges annuels FDEE19- ENEDIS

- **Pour la redevance R1** (fonctionnement), grâce au nouveau cahier des charges, la somme s'élèverait à 545 000 € soit 79 147 € de différence avec l'ancien cahier des charges.
- **Pour la redevance R2** (investissement), calculée en fonction des travaux réalisés 2 ans avant soit en 2020 qui a été une année creuse avec le Covid, avec le nouveau cahier des charges, la somme s'élève à 830 000 € soit 436 513 € de plus en comparant avec l'ancien cahier des charges
Si on signe avant le 31 décembre, on a une majoration de 7 % de R2.

- **L'article 8** : après discussion, l'article 8 est signé pour ces 2 ans (2022-2023), c'est l'intégration des ouvrages dans l'environnement. Le contrat est moins souple, il ne faut plus enterrer les lignes avec cette enveloppe. ENEDIS souhaite qu'on efface les fils nus. Validée par le groupe de travail, l'enveloppe sera de 300 000 € en 2023. En argumentant, les chantiers en HTA seront pris en compte.

Monsieur BARTHUEL indique qu'il y aura des discussions autour des chantiers HTA et qu'il a demandé la définition de la sécurisation à la FNCCR. Pour lui, la sécurisation ne se résume pas à l'effacement des fils nus car l'alimentation et la fourniture sont aussi des éléments de sécurisation (par exemple : une ligne qui traverse un marécage). Quelle est la finalité de la Fédération ? 'intervenir dans les communes urbaines ? On constate que, pour les espaces urbains qui ont été refaits à plusieurs endroits, ENEDIS n'a pas été sollicité. Pourquoi ? Quand on a un projet qui doit arriver à terme rapidement, mettre des concessionnaires dans la boucle peuvent freiner le projet. La FDEE n'a pas à se substituer à ENEDIS au niveau du besoin de sécurisation

La commune de Varetz souhaitait passer en catégorie C comme Allasac. La Préfecture a répondu qu'elle resterait en catégorie B mais a imposé à ENEDIS d'éradiquer en priorité les fils nus. Il faut raisonner judicieusement et de façon pragmatique en travaillant sur la coordination des chantiers. Il faut faire attention car, par exemple, il ne faut pas installer des câbles pour ensuite les déposer 4 ans après. Sachant que l'amortissement dure 40 ans, ce serait de l'argent gaspillé.

- **La maîtrise d'ouvrage** : la maîtrise d'ouvrage des communes de catégorie B reste partagée entre ENEDIS et la FDEE. ENEDIS a essayé de passer des communes en catégories A qui sont, elles, sous leur maîtrise d'ouvrage.

- La PCT est intégrée dans le cahier des charges, il n'y a pas de négociation.

- **Le schéma directeur d'investissement et les Programmes**

Le schéma directeur : il a une durée de 30 ans (durée de la concession), c'est une vision à long terme du réseau.

- *Les programmes pluriannuels* il y a un engagement financier sur 5 ans. C'est intéressant pour appuyer sur les choses à réaliser
- *Les programmes annuels* : les réunions se font à la Préfecture lors de la conférence NOME. Monsieur RATEAU a assisté à la dernière réunion à la place du Président. ENEDIS présente ses investissements sur l'année à venir et ce qu'il va mettre sur la table. Le secrétaire général s'est emparé du sujet en animant la discussion et a émis une remarque sur les freins sur les investissements d'ENEDIS. Ces freins s'expliquent car il n'y a plus d'investissement sur le Linky. Les ambitions d'ENEDIS c'est d'améliorer la qualité et la continuité de fourniture du point de vue de la qualité, c'est réduire la sensibilité, diminuer les ouvrages à risques, faire des plans aléas climatiques et faire de la Rénovation Programmée (exemple : remplacement des isolateurs et des poteaux), Plusieurs chantiers vont aussi concernés les antennes aériennes (Egletons, Péret Bel Air, Soudeilles) afin de sécuriser les communes par rapport à la population. Les activités commerciales ne se trouvent pas seulement dans les bourgs mais aussi dans les villages. Améliorer la qualité du dépannage c'est mettre des organes de télécommande pour sécuriser certaines portions de réseaux pour pouvoir, depuis Limoges, dépanner et dévier la continuité de la fourniture pour que les gens ne soient pas tous coupés par un départ et soient réalimentés par un autre côté.

Accompagner le développement des projets et la Transition énergétique :

Le schéma directeur a aussi l'ambition d'accompagner le développement des IRVE, de la mobilité électrique, de l'éclairage public, du photovoltaïque et des nouvelles technologies

- **Les Programmes Pluriannuels d'Investissement**

ENEDIS doit sécuriser 10 bourgs en 5 ans ; enfouir 135 km de réseau sur 300 km

Communes urbaines : 5 km

Résorption de fils nus : 13 km

Ils vont mettre 20 millions d'Euros sur la table pour les travaux.

Ce sont des investissements compris dans le cahier des charges (contrat de concession), pas des investissements propres. Il y a des pénalités (7%) si l'engagement n'est pas tenu dans les 5 ans.

Cette avancée fait partie du nouveau cahier des charges. Ce sont des obligations qu'il n'y avait pas avant ce nouveau cahier des charges

Cahier des charges : les discussions

Monsieur BARTHUEL garde la parole et poursuit sur les différentes réunions :

- Des réunions de suivi annuel des investissements d'ENEDIS
- Une réunion annuelle de présentation des programmes Plan et Aléas Climatiques (PAC). On souhaite que les chargés d'affaires liés à la mise en place de ces PAC et proposent ces projets-là avant les APS (avant-projets sommaires). Cela permet d'avoir une vision des travaux qui vont se faire et d'informer le secteur qui consultera la commune en vue d'enfourmer une portion de voie
- Des réunions trimestrielles entre le service exploitation d'ENEDIS et les bureaux d'études pour analyser les travaux en cours et à venir proches (dans les 3 mois), pour voir les difficultés, les coordinations et les TST éventuels.
Ce sont des réunions importantes qui permettent de résoudre des problèmes en amont du chantier. Cela fait 3 ans qu'elles ont été mises en place.
- Les différents types de chantier : il s'agit d'établir un document qui sera à disposition des communes. Dans le cadre du déplacement d'ouvrage, qui paie quoi ? ENEDIS ? Le pétitionnaire ?
- Le partage de maîtrise d'ouvrage :
Il faut établir un document qui indiquera le rôle de tout le monde c'est-à-dire : qui fait quoi ?
En fait, on veut faire un cadre et qualifier les choses pour que les communes puissent informer les administrés
- Mettre en place un fonctionnement concernant les avis d'urbanisme avant la fin du prochain trimestre pour que la Fédération puisse émettre un avis et que les instructeurs puissent avoir les dossiers dans les temps
- Réunion pour toutes les discussions nécessaires

Monsieur MANIERE, qui fait partie du groupe de travail, prend la parole pour dire que la négociation a été constructive. Ces réunions se sont bien passées.

Madame BRAJOU prend la parole pour dire que la Fédération s'est repositionnée en tant qu'autorité concédante et que c'est important.

Une demande concernant les 20 millions et les obligations d'ENEDIS :

Monsieur BARTHUEL répond qu'il pense qu'ils sont englobés. En revanche, ce n'est pas ENEDIS qui décide mais la Fédération. Ce n'est pas ENEDIS qui définit les travaux et les programmes mais bien la Fédération. Cela engendre beaucoup de réunions mais ce qui est important c'est que c'est la Fédération autorité qui détermine l'urgence des travaux. Il faut que les communes envoient les plaintes à la Fédération pour que les discussions se fassent. Monsieur DUMOND évoque les exemples de Saint Martial de Gimel, de Treignac et de Saint Augustin (secteur Tourondel) qui avaient des pannes et coupures qu'ils ont fait remonter à la Fédération et qui ont pu être résolues. Il invite les membres présents à faire remonter les pannes.

Monsieur BARTHUEL rappelle qu'il y a toujours la pénalité des 300 000 € parce que notre concession n'est pas départementalisée. Il ajoute que la redevance R2 tient compte des travaux de 2021 et que la R2 2023 va encore monter car la capacité à facturer de 2021 est très haute.

Monsieur DUMOND demande aux membres présents de l'autoriser à signer la convention de concession et l'article 8 signés le mardi 28 décembre 2021 à 11, salle des fêtes de Laguenne. Ceux qui voudront être présents seront les bienvenus.
Approuvé à l'unanimité.

Conventions de servitudes :

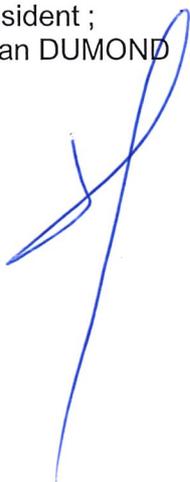
- Pose d'un poste à Perpezac le Blanc
- Pose d'un poste à Ligneyrac
- Pose d'un poste à La Chapelle aux Brocs
- Pose d'un PSB à Cana (Ussac)

Approuvées à l'unanimité

Monsieur DUMOND remercie les membres pour leur présence et leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Président ;
Christian DUMOND



Le Secrétaire,
Yves FLEURY

